

# **Compte-rendu du Conseil d'école**

**vendredi 12 novembre 2010**

**Présents** : M. Bosson (maire), M. Malki, M. David, Mme Guimet, représentants de la commune  
Mmes Brunetti, Gobert, Bondaz, Hurpeaux, Maudière, Dubuisson, M. Dupuy et M. Pierreval, représentants des parents d'élèves

Mmes Ehrhart, François, Ara Somohano, Bertaux, Germain-Chevrel, Seurot, Melle Pagneux, M. François, enseignants de l'école.

Mme Roux, enseignante spécialisée Français Langue Seconde (FLS)

Excusées : Mme Ranvel, DDEN(Délégue Départementale de l'Éducation Nationale), Mme Rouget, représentante de la commune, Mme Bruno, enseignante spécialisée du Réseau d'Aide de St Jeoire

Présentation, tour de table, secrétariat assuré par Melle Pagneux

M. François passe la parole à M. Bosson qui souhaite faire des remarques sur le Compte rendu du Conseil d'École du 18 juin 2010.

M. Bosson estime qu'il est dommage de ne pas pouvoir faire de remarques à l'issue du compte rendu du CE (5 mois plus tard, c'est un peu tard...). Réponse du directeur : il y a des textes, c'est le directeur qui est responsable de la diffusion du compte-rendu. M. Bosson s'est manifesté mi-juillet, au milieu des vacances pour faire des observations sur le compte-rendu du CE du 18 juin, c'est un peu tardif.

M. Bosson annonce quand même sa remarque : le CE a commencé par 5 ou 10 minutes de critiques sur l'Education nationale par M. François, ce qui a choqué M. le maire. Les membres du CE présents ce soir et qui l'étaient également le 18/06 ne comprennent pas ce à quoi M. Bosson fait allusion et il n'a pas d'éléments précis, de preuves à apporter. M. Malki fait remarquer à M. Bosson que lorsqu'on avance de tels propos, il faut avoir de quoi les étayer. Le directeur réfute complètement ces accusations et le point suivant est abordé.

## **1. Point sur le réseau d'aide**

Prise de parole de la maîtresse de la CLIN (Classe d'Intégration, poste itinérant rattaché à l'Ecole Elémentaire de St Jeoire. Intervention sur 3 écoles (St Jeoire, Onnion, Viuz).

Depuis la rentrée, 9 enfants nouvellement arrivés en France ont été accueillis (5 familles). Deux familles sont parties depuis. Depuis le 01 /10, Les Chavannes sont une antenne du CADA (centre d'accueil de demandeurs d'asile). Il reste 5 enfants scolarisés à ce jour (4 élémentaires, 1 maternelle). Intervention de la maîtresse auprès de 4 enfants dans la tisanerie qui n'est pas vraiment appropriée pour l'enseignement. La maîtresse demande si elle pourra avoir un endroit plus adapté pour l'enseignement puisqu'elle va être amenée à intervenir régulièrement à l'école d'Onnion auprès des enfants nouvellement arrivés en France. La question est posée à la mairie. Le maire pose la question au directeur pour savoir si le grenier de la maternelle pourra être utilisé dans ce but. Le directeur répond que cette salle n'a pas d'issue de secours, ce n'est donc pas possible. La bibliothèque n'est pas non plus suffisamment disponible.

Le maire propose le chalet qui se trouve en face de l'église. Il peut être possible de le mettre dans un coin de la cour. Mme Bertaux précise que cela peut peut-être se faire mais qu'il faudrait savoir si le chalet est conforme aux normes de sécurité requises.

Nouvelle demande à propos de la subvention qui n'était pas versée jusqu'à ce jour. La mairie assure qu'elle sera versée avant la fin de l'année civile.

## 2. Effectifs et rentrée scolaire 2010

Classes	Préélémentaire				Elémentaire					CLIS	TOTAL
	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2		
PSMS		16	9								25
MSGS			14	12							26
GSCP1				8	17						25
GSCP2				8	16						24
CE1CE2						18	8				26
CE2/CM1							12	14			26
CM1/CM2								8	19		27
<b>TOTAL</b>		16	23	28	33	18	20	22	19		179

### 3. Règlement intérieur

Le règlement intérieur est approuvé par les membres du CE.

### 4. Suppression de postes et nouvelle organisation

Mme Régine Courtot n'a pas renouvelé son contrat d'Aide Educatrice, fin septembre.

Dans la mesure où le poste de Mme Isabelle Thévenot, Emploi Vie Scolaire, devait expirer en février 2011, le directeur lui a proposé de postuler sur l'emploi d'AE.

Fin septembre elle a donc démissionné de son poste d'EVS pour signer un contrat d'AE à compter du 1<sup>er</sup> octobre. Le 6 octobre, l'école a appris que ce poste devait être cédé au collège de St Jeoire... (depuis 2 ans). Avec l'aide d'un syndicat, le directeur a obtenu auprès de l'Inspecteur d'Académie, un sursis permettant à l'école de conserver ce poste d'AE jusqu'au 31 août.

Bilan : l'école a perdu 1 poste adulte au service des élèves. L'aide éducatrice a repris en grande partie les fonctions précédentes : ateliers bibliothèque, ateliers infos, aide à l'encadrement des ateliers maternelle. La majeure partie du travail de l'EVS aide administrative ne peut donc plus se faire.

Isabelle a depuis été victime d'un grave accident, elle se remet doucement. Nous espérons la retrouver en pleine forme en 2011... En attendant, le directeur fait et continuera de faire ce qu'il est en mesure de réaliser, son travail auprès de ses élèves étant sa priorité.

Après le 31 août, on ne sait pas ce qui se passera. Peut être y aura-t-il une nouvelle vague de contrats aidés ? En attendant, la perte de ce poste perturbe fortement le fonctionnement pédagogique de l'école. Cette année, sur le département, 160 postes d'EVS ont été supprimés, certains à la veille de la rentrée.

### 5. Projet d'école et bilan des actions en cours :

- Rencontre cantonale d'endurance, le 19 octobre. 450 enfants des écoles de Mégevette, Ville, La Tour, St Jean et Onnion se sont retrouvés. Le directeur remercie les parents, le Sou et les employés communaux qui ont contribué à la réussite de cette manifestation.
- Le thème général de travail, cette année, porte sur les 5 sens.

- Semaine du goût : les deux classes de maternelle ont fait de la dégustation tout au long de la semaine avec les enfants. Le jeudi, les enfants ont préparé un repas puis ils ont pique-niqué dans leur classe. Ca c'est très bien passé. C'était génial.
- Les enfants chanteront le samedi 11 décembre, à 11h, lors du marché de Noël.
- Ski de fond : une réunion, le 26 novembre sera déterminante quant au maintien de cette activité. Les jours les plus favorables pour avoir une majorité de parents agréés seraient les mardis AM pour les cycle 3 et le vendredi AM pour les cycle 2. Le financement de cette activité par le Sou des écoles avoisinerait les 4500 €. En ski de fond, les enfants ont la gratuité du forfait. On paie la location du matériel (1,80 €) et le transport. Il y a 8 candidats au passage de l'agrément ski de fond cette année. Les parents demandent si on peut faire appel à un moniteur de ski. Dans l'absolu, oui, mais cela représente un coût supplémentaire de 1200 €. (pour une classe)  
Notre conseillère pédagogique nous incite à nous orienter vers le ski de piste (massif des Brasses) mais cela entraîne un surcoût. La mairie peut essayer de voir si le syndicat des Brasses pourrait permettre la gratuité de l'accès aux pistes pour les élèves de l'école.
- Les classes de maternelle doivent participer au carnaval intercommunal chapeauté par la MJCI, les bénéficiaires de l'an dernier sont réinvestis. La classe de PS/MS travaillera avec une intervenante arts plastiques (confection du bonhomme carnaval). La classe de MS/GS et les deux classes de GS/CP travailleront avec un intervenant en musique.
- Jardinage avec les CE2/CM1 : étude du milieu : le carré de jardin : observation des plantes et des petites bêtes. Des dessins d'observations ont été réalisés puis transmis aux maternelles qui ont essayé de reconnaître les plantes et animaux. Essai de fertilisation du terrain : recherche de feuilles d'automne (engrais), apport de vers de terre. Essai de retourner la terre par les enfants mais c'est difficile. Serait-il possible que la commune puisse le faire, superficiellement, au printemps ? Mme Guimet propose les services de son mari. Des plantations seront faites au printemps par les CE2/CM1 et les MS/GS.
- Un partenariat avec Paysalp va permettre aux enseignants d'avoir des intervenants dans le cadre du thème de l'année : les 5 sens, et tous les CM1 et CM2 qui n'ont pas bénéficié de l'intervention musique l'an passé, accueilleront Jean-Marc Jacquier le 23 novembre.
- Les projets de la classe de CM1/CM2 :
  - Ils participeront à un projet autour du patrimoine avec Paysalp : collecte et valorisation de données.
  - Ils participeront à l'élaboration d'un dictionnaire numérique avec 2000 autres classes du pays.
  - Cette classe vient d'être retenue pour participer au « Parlement des enfants ». Exercice de citoyenneté et de démocratie grandeur nature. Ils travailleront à l'élaboration d'une loi. Un(e) délégué(e) de la classe représentera la circonscription le samedi 28 mai, à l'Assemblée Nationale, à Paris.  
M. Gervais, ancien maire, a proposé à M. François d'inviter l'ancien maire d'Habère Poche pour une intervention sur la fonction du maire, il a bien sûr accepté. Il a bon espoir d'accueillir également le député.

## **6. Questions des parents :**

Aux enseignants :

### **1) Comment est géré le passage aux toilettes durant les récréations ?**

Les enfants demandent aux enseignants... normalement, pas sûr que ce soit fait tout le temps. Durant le temps de cantine, les enfants doivent demander aussi. Il n'y a pas de surveillance dans les toilettes. Les enseignants doivent être vigilants. Ils demandent aux enfants de passer aux toilettes avant ou après la récréation.

Des enfants ont fait remonter l'information qu'ils étaient ennuyés par d'autres dans les toilettes. Un rappel a été fait dans les classes par rapport à l'intégrité physique, au respect de son corps et de celui des autres.

## **2) Avez-vous remarqué une pratique des jeux dangereux dans la cour ? Une sensibilisation des enfants est-elle prévue ?**

De temps en temps, ça arrive, la sensibilisation est permanente, immédiate, au travers du conseil de coop mais plus souvent par les instits. Il faut être vigilant, surveiller et informer...

L'école a peu d'accidents scolaires, mais cette année une classe de plus occupe l'espace. Il faudrait réfléchir aux aménagements possibles dans la cour. Le conseil de coop a proposé des tracés. C'est un gros travail qui ne peut être mené par les seuls enfants. A programmer avec les parents ou la commune, à la fin de l'hiver ?

Il faut bien rappeler aux enfants que s'ils ont un souci dans la cour ou dans les toilettes, ils peuvent en parler aux adultes de l'école qui sont là pour les écouter.

**3) Pour le plaisir de reparler de la restauration scolaire...Nous tenons à souligner que le changement de prestataire est, d'après nos retours, des plus positifs. Les enfants ont plaisir à raconter le soir à leurs parents ce qu'ils ont mangé. Bien sûr, ils n'aiment pas tout et doivent s'habituer à cette nouvelle cuisine, beaucoup moins industrielle. Même leur comportement a changé, ils sont contents de se lever pour aller se faire servir le plat principal et sont globalement moins bruyants car plus intéressés par ce qui se passe dans leurs assiettes.**

**De votre côté, avez-vous ressenti un changement ?**

Il y a moins de retours tardifs... Si les enfants sont moins bruyants, c'est positif.

Les enseignants ne peuvent pas dire si le changement de prestataire a un effet positif sur les enfants : moins de fatigue après le repas ?

Sophie Brunetti (qui encadre également les enfants durant le temps de midi) voit vraiment une grande différence entre les deux prestataires et ce qui est servi aujourd'hui aux enfants n'est pas comparable avec ce qui était servi avant (beaucoup plus d'aliments frais, meilleure qualité des denrées...). Les enfants mangent mieux et plus (les corbeilles de pain reviennent moins vides...).

**4) Le village de vacances étant officiellement CADA, comment pouvons-nous encadrer nos enfants afin de les préparer au mieux aux arrivées mais surtout aux départs, parfois brutaux, de ces enfants ?**

C'est une situation désagréable à vivre, surtout pour ceux qui s'en vont...

M. Pierreval, qui est directeur de 2 CADA sur le département, indique que le CADA fait un travail auprès des équipes pédagogiques. Une intervention peut aussi être faite auprès des parents qui le désirent. Il faut communiquer le plus possible sur ce sujet car malheureusement, on ne peut rien faire pour garder ces enfants.

Il peut parfois y avoir un phénomène de groupe dans les écoles, ce qui ne s'est pas ressenti à l'école d'Onnion, les enfants sont bien intégrés.

On ne peut donc faire que de la prévention.

De toutes les familles qui ont été accueillies à Onnion, aucune n'a encore été expulsée.

A la municipalité :

### **1) Du nouveau quant à la sécurisation de la route qui descend des Chavannes ?**

Le Conseil municipal n'y a pas encore vraiment réfléchi. Des panneaux et des feux clignotants pourraient être installés annonce M. le maire. Il propose également une autre idée : demander l'autorisation au directeur du village vacances pour que les enfants passent par derrière pour arriver à l'école : sous les Chavannes puis par derrière la crèche. Les membres du Conseil d'école font remarquer que cela rallonge tout de même le trajet. M. le maire dit qu'il ne voit pas vraiment d'autre solution car il est difficile pour la commune de faire des trottoirs : il faut acquérir les terrains et il y a beaucoup de trottoirs à faire ! La question sera soulevée en Conseil municipal.

### **2) Le nécessaire a-t-il été fait auprès de la Maison des Brasses pour que la navette**

## **pour le ski ne circule pas sur le parking de l'école aux heures d'entrée des élèves ?**

M. le maire répond qu'il n'y a rien à faire : simplement leur dire qu'ils ne se mettent pas là, c'est tout !

A l'ensemble du conseil :

**Nous avons l'impression qu'avec la sortie des élèves par le bas du parking, il y a plus d'enfants sur le parking. Qu'en pensez-vous ? Avez-vous eu des remontées d'information de la part de parents ?**

Pas de retours particuliers. La sortie par le bas a été décidée en 2009/2010, au dernier Conseil d'École. L'objectif initial était d'éloigner l'afflux d'enfants de la route départementale. Maintenant, pour les piétons, il faut passer sur le parking ou prendre les petites cours de la maternelle. Il faut que les parents demeurent vigilants...

Le directeur propose, pour les familles piétonnes, d'emprunter le passage par le haut en venant récupérer leur enfant sous le préau : le Conseil d'école adopte cette idée.

Il faut aussi que les parents évitent de « stationner » devant la salle polyvalente ce qui gêne le bon fonctionnement du périscolaire, notamment le goûter à 16h30.

Des barrières ont été installées par la commune à la demande du périscolaire. Ces barrières devront être retirées. M. Bosson est un peu surpris par cette sortie par le bas : il se souvenait qu'on en avait parlé au dernier CE mais ne savait pas que cela avait été mis en place depuis.

M. François souhaite aborder deux points soulevés par une maman d'élève reçue récemment. Il lui a conseillé de prendre contact avec les parents délégués ce qu'elle ne semble pas avoir fait.

**« Il n'est pas normal que le directeur fasse un rappel concernant les cotisations coop... c'est inciter trop fortement, les gens peuvent ne pas avoir d'argent... »**

Ce rappel concerne une dizaine de familles. Depuis 11 ans, c'est la première fois que l'école entend cette remarque. Le directeur rappelle que ces 8€ constituent la seule contribution demandée au cours de l'année scolaire. Les parents ne sont pas sollicités pour les spectacles, les visites, les séances de ski de fond, de natation, les fournitures scolaires.... Le Sou des écoles et la commune apportent ce qu'il faut pour garantir la gratuité de l'école. L'adhésion à la coopérative est facultative, mais les gens oublient et au nom de l'équité, il est préférable que tous participent. Décision : les parents ne sont pas choqués par le fait que le directeur fasse ce rappel. Il peut continuer à le faire car c'est souvent un oubli de la part des parents.

**« Ce n'est pas normal de faire distribuer les mots annonçant une grève par l'intermédiaire des enfants. C'est de la politique... »**

Ce mot est agrafé, donc « confidentiel », les enfants ne font que le facteur. La loi oblige les enseignants à informer les parents.

Proposition de prise en charge par la voie postale et cela à la charge de la mairie : les parents délégués ne pensent pas qu'il soit utile d'en arriver là et qu'un mot agrafé dans les cahiers est un bon moyen d'informer les parents.

## **7. travaux et divers**

- Demande de store dans la tisanerie qui fait office de classe pour les enfants nouvellement arrivés en France.

- Par rapport à la réunion ATSEM/enseignants : un cahier des charges a été établi.

Quelques demandes ont aussi émergé : nettoyage des murs en élémentaire par une entreprise ? problème d'eau chaude non réglé en élémentaire et eau très chaude dans les sanitaires maternelle, solliciter un plombier ?

- Demande d'un distributeur de savon et de papier en maternelle.

- Le nouveau matériel informatique : le directeur demande à nouveau si le montant du matériel a été porté à la connaissance de l'assureur : le maire pense que oui mais il ne peut pas l'assurer.

- Clôture de la cour : il reste un portail à mettre donnant sur le champ afin que les enfants puissent aller récupérer les ballons qui sortent de la cour sans avoir à faire tout le tour de la clôture mais le

Maire n'est plus d'accord de le faire poser car il faut éviter d'accéder directement sur le terrain du voisin et que les enfants piétinent le champ. Il propose d'acheter de nombreux ballons et d'aller les ramasser de temps en temps, lorsqu'il y en a un certain nombre dans le champ. Ce sera discuté en Conseil municipal.

- Sécurité dans l'établissement

CR de la visite de la commission de sécurité

D'entrée, M. François a regretté l'absence de communication qui ne lui a pas permis d'organiser la prise en charge de ses élèves. Il a appris 3 jours avant par un échange informel avec la secrétaire, le passage de la commission. Le maire précédent faisait passer une copie de la convocation. M. François aurait pu obtenir un remplaçant, au lieu de quoi, ses élèves ont été répartis dans les classes de 15h à 16h30, perturbant ainsi toutes les autres classes. Il remercie ses collègues d'avoir réagi dans l'urgence...

M. Bosson a demandé alors aux membres de la commission si la présence du directeur était obligatoire ? Afin de le libérer sans doute... Les membres de la commission lui ont rappelé que c'était le directeur qui était le responsable de la sécurité dans l'établissement...

Constats :

Les problèmes liés à la sécurité sont alors énoncés :

- Les plans d'évacuation pour le bâtiment maternelle n'existaient pas et malgré des demandes répétées, M. François ne parvenait pas à obtenir de réponse satisfaisante de la part de M. Bosson. Il a finalement réalisé ces documents, aidé par M. Malki, représentant de la commune, qui ont été affichés le 15/10, après 3 ans de demandes... La commission a reconnu la conformité de ces documents.
- L'absence de contrôles techniques depuis trois ans : le 3 septembre, M. François a demandé, à nouveau, un contrôle des installations électriques, sans aucune réponse avant ce mardi 9 novembre.  
Toutes les installations techniques (électricité, alarme, chauffage,...) doivent être vérifiées annuellement, un rapport de ces contrôles, transmis par la mairie doit être consigné dans le registre de sécurité.
- Le non fonctionnement de l'alarme incendie : le 15 octobre, suite à un exercice d'évacuation, M. François alerte le maire sur le non fonctionnement de cette alarme dans le bâtiment maternelle, cantine, périscolaire. 5 mails avec copie à l'Inspectrice de l'Education nationale ont été envoyés ensuite, dont le dernier, le 5 novembre. Ce mail se terminait par une supplique : « Pouvez-vous au moins m'informer de l'état de vos démarches ? ». Aucune réponse.
- Le 25 octobre, 10 jours après le signalement, lors d'un entretien téléphonique, M. Bosson proposait à M. François un surréaliste : « Ce serait bien si l'école organisait un exercice d'évacuation » ???.  
M. François lui a donc rappelé qu'il attendait que l'alarme fonctionne... et que ces exercices obligatoires avaient lieu trois fois par an, cela était évoqué fréquemment en Conseil d'école.
- Le 5 novembre, l'école maternelle a malgré tout effectué un exercice « comme si »...  
M. François a attendu le 9 novembre, lors du passage de la commission de sécurité, pour apprendre qu'un contrôle électrique venait d'être effectué. L'alarme ne fonctionnait toujours pas...  
La visite effectuée, les différents contrôles montraient quelques autres aménagements à réaliser :
  - Libérer des espaces techniques encombrés par cartons, produits de nettoyage...
  - Réparer une main courante (2<sup>ème</sup> étage de l'école élémentaire)
  - Installer une porte anti panique (1<sup>er</sup> étage). Philippe, employé communal, a essayé de réparer cette porte mais l'ouverture reste difficile.
  - Éviter les multiprises, salle info en particulier.

A l'issue de cette visite, devant les dysfonctionnements graves observés (un membre de la commission a insisté sur l'alarme qui se doit d'être réparée « dans la journée »), les membres de la commission de sécurité (Sapeur pompier, gendarmerie, DDE) ont émis un **avis défavorable** à la poursuite de l'activité dans les **deux** bâtiments scolaires. M. Bosson a émis un avis favorable. La commune a jusqu'au 3 décembre 2010 pour réaliser les réparations nécessaires, contrôles techniques et alarme notamment. Si ce n'est pas fait, le préfet peut procéder à la fermeture de l'établissement.

M François demande si un simple coup de fil, un mail informant l'école de l'avancement des « opérations » était de trop ? Comment peut-on laisser sans réponse si longtemps des problèmes liés à la sécurité des élèves de l'école. Les enseignants de l'école considèrent ce comportement inadmissible, indigne et irresponsable. M. François a, par son rôle de directeur, le sentiment d'avoir couvert pendant des mois des dysfonctionnements, évitant de traiter des problèmes, en particulier lors de ces conseils d'école.

Il reconnaît aujourd'hui que c'était une erreur. Le mépris et le désintérêt pour les questions scolaires affichés par le maire, depuis cette rentrée en particulier, n'est plus acceptable. Il renouvelle son souhait exprimé lors d'une réunion le 10 septembre de ne pas mêler des conflits extérieurs à la vie de l'école. Ce sont les enfants les premières victimes.

Il n'a jamais au cours de sa carrière été confronté à ce type de difficultés. Il souhaite que cette mesure provoque un « électro choc », une prise en compte sérieuse et permanente de la sécurité dans l'établissement scolaire qu'il dirige. Il regrette l'énergie, le temps perdu à s'efforcer de régler ces difficultés. Il préférerait les consacrer à son travail d'enseignant.

Suite à cette annonce, les parents délégués sont extrêmement choqués, c'est très grave.

Réponse de M. le maire : c'est pas grave...Concernant les plans d'évacuation, il a contacté l'architecte dès qu'il a su qu'il n'y avait pas de plan d'évacuation.

Concernant la panne de l'alarme : le maire a appelé Thierry Jacquard qui a déclaré qu'il devait y avoir un contrôle technique : Alp'contrôle est venu le 29/10 : un rapport a été fait mais n'a pas été joint au registre de sécurité de l'école car M. Bosson ignorait que c'est le directeur de l'école qui est en possession de ce registre. Ce rapport a été transmis à Thierry Jacquard qui n'a pas pu venir réparer l'alarme, M. Bosson s'est donc adressé à Patrick Gros de Peillonex qui aurait dû venir ce vendredi après-midi mais qui n'est pas venu, il viendra certainement lundi...

A ce jour, l'alarme n'est donc toujours pas réparée.

Mme François quitte le Conseil d'école car elle ne peut plus entendre ce genre de propos.

M. Bosson dit qu'il ne peut pas tout faire et qu'il est le seul depuis 3 mois à travailler pour la commune.

Les parents réagissent violemment aux propos de M. Bosson : cette alarme aurait dû être réparée sur le champ. M. Bosson dit que les parents ont tout à fait raison mais qu'il ne peut pas tout faire, qu'il n'est pas le seul à s'occuper des affaires de l'école.

M. Bosson dit que ce n'est pas bien grave et que c'est le directeur qui est responsable de la sécurité. Mme Bertaux dit que le directeur est responsable de sécurité, en effet, mais qu'il transmet à la mairie la liste des travaux nécessaires pour assurer cette sécurité et que c'est à la mairie d'effectuer ces travaux. Ce qu'a fait M. François.

L'alarme ne fonctionnant toujours pas : Mme Hurpeaux, membre de CapOnnion, signale qu'elle va en informer immédiatement le président de CapOnnion et que CapOnnion ne voudra peut-être pas prendre la responsabilité d'accueillir les enfants en périscolaire lundi matin.

Les parents énoncent à nouveau qu'ils sont choqués de laisser en toute confiance leur enfant à l'école alors que les conditions d'un accueil en toute sécurité ne sont pas assurées.

Le maire dit que s'il n'a pas répondu aux mails du directeur, c'est qu'il y a une bonne raison. Le maire est embêté de ne pas avoir été invité à la réunion avec les ATSEM qui a eu lieu en début d'année car il aurait voulu savoir ce que les employées font dans l'école car il ne le sait pas. Mme Bertaux lui signale qu'il existe un cahier des charges concernant leurs activités. M. Malki n'est pas d'accord avec le maire, il lui rappelle qu'il en a déjà été informé.

Mme Seurot est très choquée par ce qui se passe au cours de cette réunion et notamment par les propos sous entendus de M. Bosson envers Mme François. Elle quitte elle aussi le CE en soutien à Mme François et parce qu'elle n'a jamais entendu de tels propos en 25 ans de carrière.

Intervention de Mme BERTAUX :

Mme Bertaux a occupé le poste de directrice dans une école de 9 classes durant 10 ans ; aussi, elle mesure l'ampleur du travail de direction, qui est rendu plus difficile lors de problèmes de communication avec la municipalité ce qui est le cas à l'heure actuelle.

Elle se permet de réagir face au problème de remplacement du personnel ATSEM. En effet, le jeudi 4 novembre, jour de rentrée des vacances de Toussaint, elle apprend que Patricia VEUGLE, ATSEM rattachée à la classe des PS /MS de Mme FRANCOIS, ne sera pas remplacée. Pourtant, M. le maire était au courant (depuis le vendredi 29 octobre) puisqu'il a organisé le remplacement pour le ménage qui devait être effectué pendant les vacances ainsi que pour la cantine. Certes, l'hygiène est importante mais dans une école maternelle, l'enseignement l'est aussi !!!! Pour qu'il puisse se faire dans de bonnes conditions, l'enseignante est aidée par une ATSEM pour la préparation du matériel nécessaire dans les ateliers et la gestion des jeunes enfants (passage aux toilettes...). Intervention de M. Bosson : M. Bosson répète qu'il ne sait pas comment ça fonctionne et que c'est pour cela qu'il aurait voulu être invité à la réunion ATSEM/enseignants.

M. Malki n'est pas d'accord, il fait partie de la commission aux affaires scolaires et il rappelle à M. Bosson qu'une réunion a été organisée avec Mme Rouget, M. Bosson, les ATSEM et lui-même pour établir le cahier des charges.

Mme Bertaux explique que, du fait de ce non remplacement, Mme FRANCOIS, présente dans les locaux, a assuré le soutien avec elle, ne pouvant laisser seuls les enfants lorsqu'un d'entre eux a besoin d'aller aux toilettes et elle l'en remercie.

De plus, pour cette journée, les enseignantes ont dû réorganiser leur emploi du temps. En effet, face à cette situation, Mme Bertaux a décidé de « partager » l'aide de Marianne VIGNE sur les 2 classes parce qu'il n'est pas pensable de laisser une collègue gérer seule une classe de 25 PS/MS. Cela s'est traduit par une annulation des ateliers de peinture et de manipulation, des séances de motricité mouvementées : les enfants des 2 classes ont été pénalisés. De plus, Marianne a passé sa journée à courir pour les passages aux toilettes des 51 enfants, lavage des mains, préparation des gobelets, nettoyage des tables pour reprendre la 2<sup>ème</sup> activité, sans jamais pouvoir surveiller un petit groupe dans une activité. Mme Bertaux estime qu'il n'est pas normal que les enfants soient pénalisés par le fait que cette ATSEM n'ait pas été remplacée alors qu'elle aurait pu l'être.

Elle ose espérer que cela n'est pas lié aux problèmes relationnels de M. le maire avec Mme François : les enfants, Marianne et les enseignantes n'ont pas à subir cela. Mme Bertaux signale que dès le lendemain, après les remarques de Marianne, M. le maire a trouvé une remplaçante. C'est regrettable.

M. le maire répond que : « Bien sûr qu'il y a un problème de personne ! ». Les parents sont à nouveau choqués. M. Pierreval dit que chacun d'entre nous a une mission à remplir et que chacun doit remplir sa mission en laissant de côté les problèmes de personnes.

M. Bosson dit qu'il est parfaitement d'accord et qu'il va faire en sorte que ces choses soient réparées. Il souhaiterait que les relations avec l'école s'améliorent.

M. David dit que M. Bosson n'est pas tout seul, qu'il fait partie d'un Conseil municipal, que les tâches doivent être partagées et sont assumées par des commissions.

Mme Hurpeaux redit qu'il est inacceptable que les enfants soient accueillis dans un bâtiment dont l'alarme incendie ne fonctionne pas, que le maire aurait dû être plus réactif. Quand il y a eu un problème avec un animateur du périscolaire l'an passé, il était bien intervenu sans l'avis du bureau de l'association. Les parents, en colère, réclament que l'alarme soit réparée dès ce samedi. Le Conseil d'école est clos à 23h35.

Le prochain conseil d'école aura lieu le vendredi 25 février 2011

Christelle Pagneux  
Secrétaire de séance



J-Michel François  
Directeur de l'école

